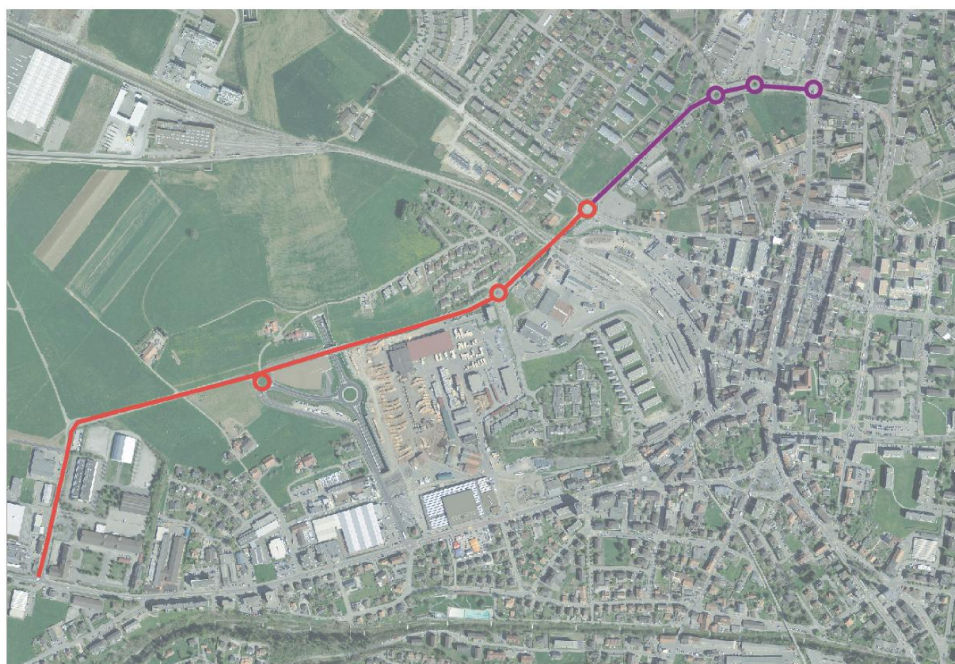


SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 15 ET 16 DECEMBRE 2014**Point 3.1.8 de l'ordre du jour****Vision 2030 :
Etude de trafic de l'influence des grands projets sur l'axe Pâla - Château-d'En-Bas****1. Introduction**

En 2009, l'interface de la route de contournement de Bulle (H189) a été raccordée sur la route de la Pâla, renforçant l'importance de l'axe routier Pâla et Château-d'En-Bas. Dans le même temps, les bus urbains MOBUL ont commencé à circuler sur cet axe. De plus, l'extension du complexe scolaire de la Léchère ainsi que l'ouverture du centre commercial Pôle Sud ont intensifié l'usage du secteur Château-d'En-Bas.

Dans le cadre du PAD "Bulle-Gare", une étude d'accessibilité et d'impacts sur le réseau routier a montré que l'axe routier compris entre la rue de la Léchère et la route de Riaz allait subir d'importantes charges de trafic supplémentaires. Il s'avère donc nécessaire d'entreprendre des modifications des infrastructures afin de garantir le fonctionnement multimodal de cet axe (bus, véhicules privés, vélos et piétons). En termes de capacité, l'étude a montré que les trois giratoires situés sur la rue du Château-d'En-Bas atteindront rapidement leur limite de capacité. L'impact des autres projets urbains (Toula, Montcalia, Pâla) a également été pris en compte.



Localisation de l'axe Pâla (rouge) / Château-d'En-Bas (violet)

2. Constats

Des difficultés de circulation sont observées déjà aujourd'hui en heure de pointe sur cette route classée "principale urbaine" au sens du Plan directeur des circulations. Le fonctionnement de cet axe de notre réseau de transport doit absolument être analysé afin que les objectifs de densification de la Ville puissent être atteints dans de bonnes conditions. De plus, la politique de transfert modal du transport individuel motorisé vers le transport public doit être garantie par un fonctionnement optimal de ce dernier.

3. Proposition

Les objectifs fixés pour cet axe sont donc de garantir une circulation des transports publics et une accessibilité sécurisée pour la mobilité douce, tout en assurant un écoulement du trafic dans des conditions acceptables.

La complexité des enjeux associée à l'avantage que procure la confrontation d'idée venant de la part de regards extérieurs ont conforté le Conseil communal à vous proposer un mandat d'étude parallèle (ci-après « MEP ») sur le secteur route de la Pâla et rue du Château-d'En-Bas. Le fonctionnement du réseau routier étant une problématique globale, il s'agira d'évaluer l'opportunité d'élargir le périmètre de réflexion sans pour autant remettre en question le Plan directeur des circulations et la hiérarchie routière établie.

Au vu des problématiques en jeu, le MEP sera ouvert aux ingénieurs en transport qui devront s'adjoindre les services d'un paysagiste et éventuellement d'un urbaniste. Dans tous les cas des équipes de spécialistes en aménagement urbain seront recherchées.

Le MEP se déroulera au cours de l'année 2015, avec pour objectif d'établir un document de synthèse de la solution retenue. Un collège d'expert, réunissant

- des membres de l'Exécutif communal
- des membres de la commission d'aménagement
- des professionnels reconnus dans le domaine du transport, de l'urbanisme et de l'environnement
- des membres des services concernés de l'Etat
- des représentants des enseignes "grands générateurs de trafic".

jugera des projets rendus. Un document de synthèse, validé par les services de l'Etat, définira les aménagements à réaliser et permettra ainsi la délivrance des différentes autorisations de construire des bâtiments privés.

4. Investissement

Organisation et accompagnement de l'étude	Fr.	60'000.--
Défraiement des experts	Fr.	15'000.--
Défraiement des bureaux d'études	Fr.	235'000.--
Total	Fr.	<u>310'000.--</u>

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 310'000.-- pour l'étude de trafic de l'influence des grands projets sur l'axe Pâla - Château-d'En-Bas.

Financement : par emprunt de Fr. 310'000.-- auprès d'un établissement financier

Amortissement : 15 % par année, dès 2016

Intérêts : 2.5 % par année

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire général

J.-M. Morand

Le Syndic

Y. Menoud